

# Les Matinées Sociales

VS

## L'actualité sociale et juridique de la paie et de l'administration du personnel

Paris le 17 septembre 2010

### Fortes turbulences sur la réglementation sociale

« Nul n'est censé ignorer la Loi ! »



Certes, mais comment s'y retrouver au milieu d'une législation en constante évolution ? Pas un mois sans son cortège de lois, ordonnances, décrets, arrêts de jurisprudence, circulaires et autres accords nationaux, ... , qui, sans cesse, modifient les règles du jeu de la gestion sociale.

La veille est plus que jamais nécessaire en cette période de réformes à un rythme accéléré : la loi TEPA et la loi pour le pouvoir d'achat à peine digérées, nous avons du absorber le nouveau Code du travail, la modernisation du marché du travail, la rénovation du dialogue social et réforme du temps de travail, la loi sur le RSA, la loi sur les revenus du travail, la réforme de la Formation Professionnelle, des contrats aidés, ... Et se profilent déjà à l'horizon les réformes des régimes de retraite, de la taxe professionnelle, ..., et tous autres imprévus (comme la réforme des IJSS) qui germeront dans les cerveaux de nos élus et énarques 😊 ...

## Les questions que vous vous posez

- ▶ Il a été annoncé une réforme importante à la télévision ? Est-ce vrai ? Concerne-t-elle mon entreprise ?
- ▶ Comment déchiffrer les textes de loi et autres textes d'application ?
- ▶ Comment les traduire en algorithmes de gestion ?
- ▶ Quel est l'impact d'une nouvelle loi sur le paramétrage de mon logiciel ?
- ▶ Quelle est la date d'entrée en vigueur d'une loi ?
- ▶ Quel est l'impact d'une nouvelle loi sur mon entreprise ?
- ▶ Qu'est-ce que je dois conseiller à mon patron ?

Les textes traduits en langage clair !

**Par son dispositif de veille sociale, Cave Lex vous aide à maintenir vos compétences, ... et votre réglementaire ! 😊**

Pour vous permettre de mettre à niveau vos connaissances en permanence, nous vous proposons de suivre **les Matinées Sociales**, formation mensuelle de veille sociale.



Abonnez-vous à notre formule pour suivre l'actualité et être force de proposition auprès de votre Direction.

10 sessions par an à Paris, Lyon et Nantes.

Formation disponible en intra sur un rythme de 2 à 4 sessions par an.

**Profitez de notre offre découverte :**

**3 sessions de Veille Sociale pour 500 euros, soit 55% de réduction\***

**Pour les sessions d'octobre à Décembre 2010, sur Paris, Nantes et Lyon.**

**(\*) Offre réservée aux nouveaux abonnés**

Vous pouvez en faire un outil GRH de votre équipe, en faisant participer alternativement vos différents collaborateurs selon les thèmes traités.

Vous hésitez ?  
Demandez-nous  
une invitation  
gratuite pour  
une séance !

Les plus de Cave Lex !

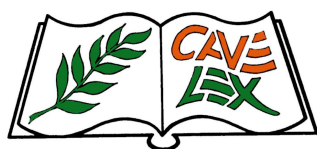
Dix demi-journées par an, c'est plus facile à intégrer dans votre planning, et vous êtes toujours au top de l'info !

A l'issue de chaque séance, une note « Vos questions, nos réponses » est adressée à chacun de nos abonnés, sur laquelle ils retrouvent les réponses aux questions qu'ils nous ont posées en séance.



### Préparez votre plan de formation 2011

Pour vous aider à répondre à vos demandes de formation, nous joignons à cet envoi le calendrier de nos formations 2<sup>ème</sup> semestre 2010 et 2011. N'hésitez pas à nous consulter pour tous besoins, y compris des projets spécifiques à votre entreprise.



# Les Matinées Sociales

VS

## L'actualité sociale et juridique de la paie et de l'administration du personnel

### Objectifs de la formation

- ▶ Comprendre les nouveaux textes relatifs à la paie, l'administration du personnel et au droit du travail, leurs modalités et dates d'application
- ▶ Anticiper sur les évolutions en analysant les projets de textes.
- ▶ Mesurer l'impact des arrêts de jurisprudence sur les décisions de gestion.
- ▶ Echanger expériences et réflexions avec d'autres professionnels

### Public

DRH, RRH,

Responsables  
Administration Du  
Personnel,

Responsables Paie,

Collaborateurs du  
service du personnel,

Responsables SIRH,

Cadres et dirigeants  
des PME PMI.

### Niveau et pré-requis

Approfondissement.  
Collaborateurs ayant  
une bonne pratique de  
leur fonction.

### Durée

**5 jours** (35 heures)  
en 10 sessions d'une  
demi-journée

### Tarifs

Voir ci-après

### Programme de la formation

#### L'actualité sociale et juridique, ses impacts sur la paie et l'administration du personnel

Les Matinées Sociales sont un rendez-vous mensuel d'une demi-journée dans un concept unique et novateur qui allie synthèse, approfondissement, et échanges

#### Une synthèse de l'actualité

Lois, décrets, circulaires, accords, arrêts de jurisprudence : rien ne vous échappe de ce qui impacte la paie et la gestion du personnel

#### Des dossiers de fond

Chaque mois, un thème choisi par les participants fait l'objet d'une analyse approfondie pour vous donner une information claire, pragmatique et détaillée

#### Une table ronde

Cette formule réunissant 10 à 15 professionnels vous permet d'être au cœur du débat, d'échanger vos expériences et réflexions, et de trouver des réponses à vos questions

#### Une réelle valeur ajoutée

Vous devenez force de proposition auprès de votre Direction

### Contenu de chaque session

#### L'actualité paie

Barèmes, modes de calcul, cotisations, allègements, circulaires Acooss, Agirc, Arrco, Unedic

#### L'actualité sociale

Les négociations et accords interprofessionnels ou de branche, la vie des organismes sociaux

#### Les projets de textes

Anticiper en mesurant à l'avance les impacts des projets à venir

#### Revue de jurisprudence

Analyser les conséquences des principaux arrêts de la Cour de Cassation

#### L'agenda

Prendre 2 à 3 mois d'avance sur les prochaines échéances

#### Le dossier du mois

Exemples de thèmes choisis par les participants : la réforme des retraites, les congés payés, la réforme de la formation, l'apprentissage, le contrôle URSSAF, l'obligation d'emploi des handicapés, les obligations déclaratives de l'employeur, ...

#### La bourse d'emplois

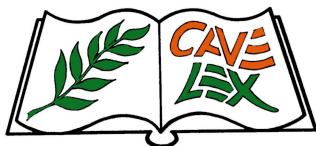
Echanger offres et demandes d'emplois ou de stages, et rapprocher compétences et entreprises

### Moyens pédagogiques

Alternance d'exposés et de cas pratiques permettant une approche progressive et la validation des connaissances acquises. Formation inter entreprises : effectif formé de 10 à 15 personnes. **Les participants sont invités à se munir d'une calculatrice de poche.**

### Moyens de suivi et d'appréciation des résultats

Délivrance d'une attestation de formation au stagiaire à l'issue de la formation. Evaluation par le stagiaire du contenu, de la pédagogie, de l'organisation et de l'animation de la formation. Invitation du stagiaire à faire toute suggestion pour améliorer la formation.



# Les Matinées Sociales

L'actualité sociale et juridique de la paie  
et de l'administration du personnel

## Objectifs de la formation

- Comprendre les nouveaux textes relatifs à la paie, l'administration du personnel et au droit du travail, leurs modalités et dates d'application
- Anticiper sur les évolutions en analysant les projets de textes
- Mesurer l'impact des arrêts de jurisprudence sur les décisions de gestion
- Echanger expériences et réflexions avec d'autres professionnels

### Public

DRH, RRH,

Responsables  
Administration Du  
Personnel,

Responsables Paie,

Collaborateurs du  
service du  
personnel,

Responsables  
SIRH,

Cadres et dirigeants  
des PME PMI.

### Niveau et pré-requis

Approfondissement.  
Collaborateurs ayant  
une bonne pratique  
de leur fonction.

### Durée

**5 jours**

(35 heures)  
en 10 sessions  
d'une demi-journée

\* Ce programme  
pourra être modifié  
en fonction de  
l'actualité

## Programme de la session de formation d'octobre 2010 \*

### L'actualité paie

Urssaf : les codes-type personnel pour Pôle  
Emploi  
BTP : cotisation chômage-intempéries  
Utilisation des titres restaurant

### L'actualité sociale

Agriculture : nouveau CDD senior et  
indemnité temporaire d'inaptitude  
Pôle emploi : aide individuelle à la formation  
Nouveaux critères d'agrément pour les OPCA  
Bilan de la négociation collective 2009

### Mini-Dossier

#### Les cas de recours au CDD

#### Les projets de textes

Réduction des coûts liés aux niches sociales  
Généralisation du CV anonyme  
Loi de finances

#### Loi de financement de la sécurité sociale

Annualisation de la réduction Fillon  
Plafonnement de l'abattement sur la base  
CSG/CRDS  
Forfait social

Contributions sur les retraites chapeaux

#### La réforme des retraites

Volet épargne salariale  
Réforme de la médecine du travail  
Suivi du processus législatif : amendements,  
négociations, votes, débats, ...  
Propositions de la Halde pour les femmes

### Questions-réponses

Evaluation de l'avantage en nature véhicule  
Alsace-Moselle : suspension des IJ et  
maintien du salaire

### Le point sur la jurisprudence

Mutation provisoire : recours au CDD  
CDD de remplacement : réalité de l'absence  
Temps partiel : clause de révision des horaires  
Rupture conventionnelle et inaptitude  
Licenciement éco : reclassement dans le groupe  
Plan de départs volontaires : égalité de traitement  
Suppression d'une astreinte  
Accident de trajet et faute inexcusable  
Recours à un audit occasionnel et consultation CE  
Représentativité : seuil de 10% aux élections CE  
Intérimaires éligibles au CHSCT de l'ETT  
Syndicats : dépôt irrégulier des statuts

### Le thème du mois : L'épargne salariale

La philosophie de l'épargne salariale

#### Les différents dispositifs

Intéressement  
Participation  
Plan d'épargne entreprise  
Plan d'épargne interentreprises  
Plan d'épargne pour la retraite collectif  
**Les règles propres à chaque dispositif**  
Champ d'application  
Conditions de mise en place  
Mise en oeuvre  
Calcul, répartition, versement  
Blocage des sommes et cas de déblocage  
Régime social et fiscal  
**Passerelles entre les différents dispositifs**

### Agenda

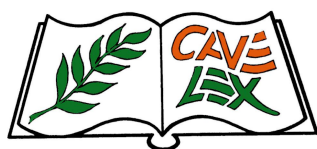
### Moyens pédagogiques

Alternance d'exposés et de cas pratiques permettant  
une approche progressive et la validation des  
connaissances acquises. Formation inter  
entreprises : effectif formé de 10 à 15 personnes.

**Les participants sont invités à se munir d'une  
calculatrice de poche.**

### Moyens de suivi et d'appréciation des résultats

Délivrance d'une attestation de formation au  
stagiaire à l'issue de la formation. Evaluation par le  
stagiaire du contenu, de la pédagogie, de  
l'organisation et de l'animation de la formation.  
Invitation du stagiaire à faire toute suggestion pour  
améliorer la formation.



# Les Matinées Sociales

VS

L'actualité sociale et juridique de la paie  
et de l'administration du personnel

## Les thèmes des dossiers mensuels

Les thèmes des dossiers de fond **sont choisis en fonction de l'actualité et des demandes des abonnés**. Cela nous permet de prendre en compte les besoins que vous ressentez au sein de vos entreprises. N'hésitez donc pas à nous faire part de vos attentes.

**A titre indicatif, voici les thèmes traités récemment ou prévus pour les prochains mois :**

Mois	Le thème du mois
Janvier 2010	Le statut social et fiscal des indemnités de rupture
Février 2010	La transaction, la rupture conventionnelle
Mars 2010	Le Droit Individuel à la Formation
Avril 2010	Le départ à la retraite.
Mai 2010	La gestion AT/MP et la tarification AT
Juin 2010	Informatique et libertés en GRH
Septembre 2010	La réforme des retraites
Octobre 2010	L'épargne salariale
Novembre 2010	La durée du travail, les heures supplémentaires
Décembre 2010	Le contrôle URSSAF

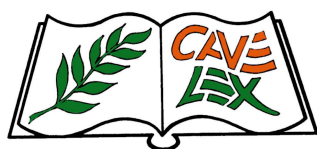
## Le calendrier 2010-2011

- ▶ Lyon 1 session le jeudi matin de 9h15 à 12h45
- ▶ Nantes 1 session le jeudi matin de 9h15 à 12h45
- ▶ Paris 3 sessions au choix
  - le mardi matin de 9h à 12h30,
  - le mardi après midi de 14h à 17h30
  - le lundi après midi de 14h à 17h30

Mois	2010		
	Paris	Lyon	Nantes
Janvier	12, 18	21	14
Février	9, 15	18	11
Mars	9, 15	18	11
Avril	13, 19	22	15
Mai	11, 17	20	12*
Juin	8, 14	17	10
Septembre	14, 20	23	16
Octobre	12, 18	21	14
Novembre	9, 15	18	10*
Décembre	14, 20	17*	16

Mois	2011		
	Paris	Lyon	Nantes
Janvier	11, 17	20	13
Février	8, 14	17	10
Mars	8, 14	17	10
Avril	12, 18	21	14
Mai	10, 16	19	12
Juin	14, 20	23	16
Septembre	13, 19	22	15
Octobre	11, 17	20	13
Novembre	8, 14	17	10
Décembre	13, 19	16*	15

\* : *changement de date en raison des vacances ou jours fériés*



# Les Matinées Sociales

VS

L'actualité sociale et juridique de la paie  
et de l'administration du personnel

## Conditions Tarifaires

Deux possibilités pour participer aux Matinées Sociales :

### Inscription à la séance

- ▶ Vous vous inscrivez pour une séance, selon les sujets traités.
- ▶ Réservation possible jusqu'à la veille de la formation, selon places disponibles.

### Abonnement annuel \*

- ▶ Vous vous abonnez pour toute l'année, votre place est automatiquement réservée.
- ▶ En cas d'absence, vous pouvez vous faire remplacer par un autre collaborateur de votre entreprise.
- ▶ Vous pouvez également en faire un outil de GRH de votre service, en y inscrivant à tour de rôle tous vos collaborateurs.
- ▶ Vous réalisez une économie de plus de 32 % de réduction sur le prix de l'inscription.

(\* ) L'offre Abonnement n'est possible que si le paiement de l'intégralité de l'abonnement est effectué à la commande.

Vous pourrez vous faire rembourser par votre OPCA en fin d'année, sur présentation des feuilles de présence et des fiches programmes. (Voir ci-dessous)

Modalité d'inscription	Tarif HT pour Paris	Tarif HT pour Lyon et Nantes
Inscription à la séance	370,00 euros	390,00 euros
Abonnement annuel	2 510,00 euros	2 650,00 euros
Abonnement partiel en cours d'année (d'octobre à décembre 2010)	<b>Offre spéciale pour les nouveaux abonnés: 500 euros</b>	

## Prise en charge par votre OPCA

### ▶ Une formation imputable

« Les Matinées Sociales » est une formation imputable sur votre plan de formation, qui peut s'inscrire, selon le poste et les compétences actuelles de votre collaborateur, dans chacune des 3 catégories des actions de formation.

Elle peut éventuellement, sur demande de votre collaborateur et après accord de votre part, être inscrite dans le cadre du DIF, en tenant compte des dispositions de votre accord de branche.

Elle peut donc être prise en charge par votre OPCA.

### ▶ Abonnement au tarif préférentiel

Les OPCA ne prennent en charge les actions de formation qu'après réalisation de la formation, au vu notamment de la fiche programme et des feuilles de présence.

Or la formule d'abonnement, qui vous permet de réaliser jusqu'à 32% d'économie sur le prix de cette formation, nécessite le paiement de l'intégralité de l'abonnement à la commande.

### **La solution retenue par les abonnés**

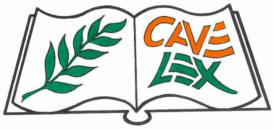
Les entreprises demandent une prise en charge à leur OPCA, mais paient directement l'abonnement à **Cave Lex SAS**, bénéficiant ainsi de la réduction de 32%.

En fin d'année, elles se font rembourser par leur OPCA.

Pour les y aider, **Cave Lex** est en mesure en fin d'année de fournir sur demande une copie des feuilles de présence et des programmes.

### **Autre solution : l'inscription à la séance**

Les entreprises qui ne souhaitent pas avancer le coût de l'abonnement inscrivent leur collaborateur à chaque séance et en demandent une prise en charge à leur OPCA. C'est une gestion plus lourde pour votre service formation et pour **Cave Lex**, qui ne permet pas de bénéficier du tarif réduit.



**Bon de commande**  
**d'une action de formation**  
Articles L 6353-2 et R 6353-1 du Code du travail

**Cave Lex** S.A.S  
SAS au capital de 25 000 €  
25 rue de Ponthieu  
75008 Paris

**L'entreprise :** .....

Adresse : .....

Code Postal : ..... Ville : ..... SIRET: .....

Secteur d'activité : ..... Code APE : ..... Effectif : .....

Responsable de la formation : Mme Mlle M. ....

( : ..... Fax : ..... \* e-mail : .....

Au sein de l'entreprise, le dossier est suivi par : Mme Mlle M. ....

( : ..... Fax : ..... \* e-mail : .....

**Inscrit les participants suivants :**

Civilité	Nom	Prénom	Fonction	e-mail

**à la formation :**

Intitulé de la formation : **Les Matinées Sociales**

Nature \* :  Action d'acquisition, d'entretien ou de perfectionnement des connaissances  
 Action d'adaptation et de développement des salariés  
 Action de promotion professionnelle

Durée : **3 sessions soit 10,5 H**    Lieu \* :  Paris     Lyon     Nantes

\* Cocher la case correspondante

Date de début de la formation : **12 octobre 2010**    Date de la fin de la formation : **20 décembre 2010**

Objectifs et programme    Les objectifs et le programme sont détaillés en annexe du présent bon de commande.

Moyens pédagogiques    Alternance d'exposés et de cas pratiques permettant une approche progressive et la validation des connaissances acquises. Effectif formé : 6 à 12 personnes.

Moyens de suivi et d'appréciation des résultats    Délivrance d'une attestation de formation au stagiaire à l'issue de la formation. Evaluation par le stagiaire du contenu, de la pédagogie, de l'organisation et de l'animation de la formation. Invitation du stagiaire à faire toute suggestion pour améliorer la formation.

**Prix et facturation :**

Ville	Nombre inscrits	Prix unitaire HT	Montant
Paris		X 500 euros	=
Nantes, Lyon		X 500 euros	=
TVA : 19,6% * Taux en vigueur au jour de facturation			=
Prix total TTC			=

\* Règlement par chèque à l'ordre de Cave Lex SAS

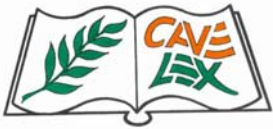
\* Règlement à réception de la facture

Cachet de l'entreprise

Fait à : ..... Le : ... / ... / 20 ...

Nom et qualité du signataire : .....

Signature :



# Bon de commande d'une action de formation

Articles L 6353-2 et R 6353-1 du Code du travail

**Cave Lex** S.A.S  
SAS au capital de 25 000 €  
25 rue de Ponthieu  
75008 Paris


**L'entreprise :** .....

Adresse : .....


Code Postal : ..... Ville : ..... SIRET: .....

Secteur d'activité : ..... Code APE : ..... Effectif : .....

Responsable de la formation : Mme Mlle M. ....

 : ..... Fax : .....  e-mail : .....

Au sein de l'entreprise, le dossier est suivi par : Mme Mlle M. ....

 : ..... Fax : .....  e-mail : .....

## Inscrit les participants suivants :

Civilité	Nom	Prénom	Fonction	e-mail

## à la formation :

Intitulé de la formation : **Les Matinées Sociales**

Nature \* :  Action d'acquisition, d'entretien ou de perfectionnement des connaissances  
 Action d'adaptation et de développement des salariés  
 Action de promotion professionnelle

Durée : **3,5 H**      Lieu \* :  **Paris**       **Lyon**       **Nantes**

\* Cocher la case correspondante

Date de début de la formation : .....      Date de la fin de la formation : .....

Objectifs et programme      Les objectifs et le programme sont détaillés en annexe du présent bon de commande.

Moyens pédagogiques      Alternance d'exposés et de cas pratiques permettant une approche progressive et la validation des connaissances acquises. Effectif formé : 8 à 15 personnes.

Moyens de suivi et d'appréciation des résultats      Délivrance d'une attestation de formation au stagiaire à l'issue de la formation. Evaluation par le stagiaire du contenu, de la pédagogie, de l'organisation et de l'animation de la formation. Invitation du stagiaire à faire toute suggestion pour améliorer la formation.

## Prix et facturation :

Ville	Nombre inscrits	Prix unitaire HT	Montant
Paris		X 370 euros	=
Nantes, Lyon		X 390 euros	=
TVA : 19,6% * Taux en vigueur au jour de facturation			=
Prix total TTC			=

Règlement par chèque à l'ordre de Cave Lex SAS

Règlement à réception de la facture

Cachet de l'entreprise

Fait à : ..... Le : ... / ... / 20 .....

Nom et qualité du signataire : .....

Signature : .....



Module	Formation	Durée en jours	Tarif € HT	Janvier			Février			Mars			Avril			Mai			Juin		
				Paris	Nantes	Lyon	Paris	Nantes	Lyon	Paris	Nantes	Lyon	Paris	Nantes	Lyon	Paris	Nantes	Lyon	Paris	Nantes	Lyon
<b>VS</b>	<b>Veille Sociale, Juridique, et Paie</b>																				
	Les Matinées Sociales	1/2	(1)	11, 17	20	13	8, 14	17	10	8, 14	17	10	12, 18	21	14	10, 16	19	12	14, 20	23	16
<b>ADPRH</b>	<b>Administration Du Personnel et GRH</b>																				
ADPRH-A	La gestion individuelle	2	1 050	26-27									4-5								
ADPRH-B	La gestion collective du personnel	1	590	28									6								
ADPRH-C	La gestion des indemnités journalières de sécurité sociale (**)	2	1 050	26-27	18-19	15-16	22-23						27-28	17-18				2,3			
ADPRH-D	Les Institutions Représentatives du Personnel	1	590					1					26					21			
ADPRH-E	L'organisation des élections professionnelles dans l'entreprise	1	590					2					27					22			
ADPRH-F	L'obligation d'emploi des personnes handicapées	1	590	25	14			3													
ADPRH-G	La gestion de la Formation Professionnelle	2	1 050												19-20						
ADPRH-H	La déclaration 2483	1	590					11													
ADPRH-X1	Le Conseil des Prud'hommes	2	1 050												5-6						
<b>PAIE</b>	<b>Pratique de la Paie</b>																				
PAIE-A	Les mécanismes de la paie	3	1 450	6, 12, 19				14-16					19-21			26		2, 9	20-22		
PAIE-B	La gestion des indemnités journalières de sécurité sociale (**)	2	1 050	26-27	18-19	15-16	22-23						27-28	17-18				2,3			
PAIE-C	Durée du travail et paie	1	590									25									
PAIE-D	Les avantages en nature et frais professionnels	1	590										13								
PAIE-E	Le solde de tout compte	2	1 050					3-4				15-16									
PAIE-F	Les obligations déclaratives de l'employeur	2	1 050												3	16					
<b>RPAIE</b>	<b>Responsable Paie et SIRH</b>																				
RPAIE-A	La maîtrise des cotisations sociales	3	1 530					17, 24					3	18-20		23, 30		6			
RPAIE-B	L'ajustement des garanties de salaire sur le net habituel	1	650									24						19			
RPAIE-C	La mise en place d'un SIRH	3	1 530										3, 11, 21								
<b>GPAIE</b>	<b>Gestionnaire Paie en Cabinet Comptable</b>																				

(\*\*) Formation IJSS autres sessions

autres villes sur demande, nous consulter.

Dates en couleur : formation organisée sur plusieurs jours non consécutifs

Tarif des formations

Inter entreprises :

Intra entreprises :

(1) les Matinées Sociales

Votre contact

André Olivier, Président

Cave Lex

forhmaction@cavelex.com - www.cavelex.com

Cave Lex - 27 bis Avenue de Lowendal - 75015 Paris

Modules et planning sur demande

Module	Formation	Durée en jours	Tarif € HT	Juillet			Août			Septembre			Octobre			Novembre			Décembre	
				Paris	Lyon	Nantes	Paris	Lyon	Nantes	Paris	Lyon	Nantes	Paris	Lyon	Nantes	Paris	Lyon	Nantes	Paris	Lyon
VS	Veille Sociale, Juridique, et Paie																			
	Les Matinées Sociales	1/2	(1)																	
ADPRH	Administration Du Personnel et GRH																			
ADPRH-A	La gestion individuelle	2	1 050																	
ADPRH-B	La gestion collective du personnel	1	590																	
ADPRH-C	La gestion des indemnités journalières de sécurité sociale (**)	2	1 050																	
ADPRH-D	Les Institutions Représentatives du Personnel	1	590																	
ADPRH-E	L'organisation des élections professionnelles dans l'entreprise	1	590																	
ADPRH-F	L'obligation d'emploi des personnes handicapées	1	590																	
ADPRH-G	La gestion de la Formation Professionnelle	2	1 050																	
ADPRH-H	La déclaration 2483	1	590																	
ADPRH-X1	Le Conseil des Prud'hommes	2	1 050																	
PAIE	Pratique de la Paie																			
PAIE-A	Les mécanismes de la paie	3	1 450																	
PAIE-B	La gestion des indemnités journalières de sécurité sociale (**)	2	1 050																	
PAIE-C	Durée du travail et paie	1	590																	
PAIE-D	Les avantages en nature et frais professionnels	1	590																	
PAIE-E	Le solde de tout compte	2	1 050																	
PAIE-F	Les obligations déclaratives de l'employeur	2	1 050																	
RPAIE	Responsable Paie et SIRH																			
RPAIE-A	La maîtrise des cotisations sociales	3	1 530																	
RPAIE-B	L'ajustement des garanties de salaire sur le net habituel	1	650																	
RPAIE-C	La mise en place d'un SIRH	3	1 530																	
GPAIE	Gestionnaire Paie en Cabinet Comptable																			

(\*\*) Formation IJSS autres sessions

autres villes sur demande, nous consulter.

Modules et planning sur demande

Dates en couleur : formation organisée sur plusieurs jours non consécutifs

Tarif des formations

Inter entreprises :

Intra entreprises :

(1) les Matinées Sociales

Votre contact

tarif par participant ci-dessus (incluant repas et pauses)

nous consulter

Prix par session : Paris 370 €, province 390 € - Un abonnement annuel permet de réaliser jusqu'à 32% d'économie. Nous consulter

André Olivier, Président

Cave Lex

forhmaction@cavelex.com - www.cavelex.com

Cave Lex - 27 bis Avenue de Lowendal - 75015 Paris